



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, que la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sutton, que devait se tenir à l'Hôtel de ville, situé au 11, rue Principale Sud, le 30 juin 2026, à 19 h 30, est **annulée**.

Les sujets mentionnés dans l'[avis public du 19 juin 2026](#) seront abordés lors de la séance ordinaire du conseil prévu le 8 juillet 2026.

Aucun avis de convocation n'a été notifié aux élus à ce jour.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **26^e jour** du mois **de juin** de l'an **2026**.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques